

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

n° 20260224_D_051

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

Objet : Subventions
aux associations
Famille - Jeunesse

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance rappelle au Conseil Communautaire que Les crèches associatives de la Communauté de Communes de Loire Semène bénéficient d'un soutien financier de la collectivité dans le cadre du développement de sa politique accueil du jeune enfant sur le territoire. Pour un bon fonctionnement des deux structures petite enfance, la Communauté de Communes Loire Semène subventionne à hauteur respectivement de 59 023 € pour les Enfants de Saint Just Malmont et de 66 319 € pour les Lutins d'Aurec sur Loire.

Il propose au Conseil Communautaire :

- 1- D'attribuer une subvention 2026 de 66 319 € pour les Lutins d'Aurec sur Loire et de 59 023 € pour les enfants de Saint Just Malmont.
- 2- Dans le cadre du centre de loisirs enfants 3 – 11 ans porté par l'Association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, il est proposé de verser une subvention de 40 000 € pour l'année 2026.
- 3- Dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale, signée avec la Caf) et suite au diagnostic de territoire, des orientations ont été retenues :
 - Structurer l'animation jeunesse (Accueil des 12 -14 ans en ACM et 14 – 17 ans sous format projet)
 - Développer l'animation de la vie sociale (EVS)

Ces actions sont portées à la fois par la CCLS et les associations du territoire.

La CCLS s'engage à soutenir Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon et la MJC d'Aurec sur Loire dans le cadre du développement de sa politique jeunesse sur le territoire. Des conventions d'objectifs et de moyens seront mises en place, de la manière suivante :

AR Prefecture

- Une convention **12 -14 ans** portant sur le fonctionnement de l'année identique aux structures communautaires.

043-244301131-20260224-20260224_D_051-DE
Reçu le 06/03/2026

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- Pour Jeunesse et Loisirs (un accueil de 12 jeunes pendant les vacances scolaires), soit un soutien financier de la part de la collectivité de **14 000 €** par an, dont une part fixe de 4 500 €.
- Pour la MJC (un accueil de 24 jeunes durant les vacances scolaires), soit un soutien financier de la part de la collectivité de **28 000 €**, dont une part fixe de 9 000 €.

Cet apport pourra être revu, chaque année, en fonction des évolutions.

- L'accueil des **14 – 17 ans** sera pris en charge dans le cadre des chantiers éducatifs organisés sur le territoire de la CCLS. Le fonctionnement fera l'étude de financement exceptionnel, en fonction des projets, dans le cadre d'Appel à projets.
- Dans le cadre de l'animation sociale et du développement de ses actions, l'EVS d'Aurec sur Loire doit élargir ses champs d'intervention aux communes voisines : Pont Salomon et Saint Ferreol d'Auroure. Une convention de gestion et d'objectifs et de moyens sera établie entre la CCLS et la MJC d'Aurec sur Loire. La MJC au même titre que l'EVS communautaire, perçoit un soutien financier de la CAF à hauteur de 60 % pour un plafond maximum de 42 000 €. La CCLS mutualise son personnel avec l'accueil de loisirs. Par conséquent, le coût réel de l'EVS communautaire est de 2 200 €, il est donc proposé de verser un **soutien financier équivalent à l'EVS d'Aurec sur Loire de 2 200 €**.

Aussi, il propose de bien vouloir vous prononcer sur les subventions ci-après :

Commissions	Montants prévisionnels 2026	Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
Crèche Les Lutins Aurec sur Loire *	66 319,00 €	11 580,00 €	37 369,50 €		17 369,50 €
Crèche Les Enfants St Just Malmont *	59 023,00 €	11 006,00 €	34 008,50 €		14 008,50 €
Jeunesse et Loisirs Accueil de Loisirs sans Hébergement 3 – 11 ans	40 000,00 €	11 920,00 €	9 360,00 €	9 360,00 €	9 360,00 €
Jeunesse et Loisirs 12 – 14 ans*	14 000 €*		2 500 €*	4 500 €	7 000 €**
MJC 12 – 14 ans *	28 000 €*		9500 €*	9000 €	9500 €**
MJC EVS	2 200 €		2 200 €		

- *La part fixe pour chaque structure sera versée si l'ouverture est mise en place.
- **Le solde de la part variable des subventions relatives à l'accueil des 12/14 ans se fera au prorata de la fréquentation en cas de fréquentation moindre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve. :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_051-DE
Reçu le 06/03/2026